

## Modalités d'inscription 2021/2022

Les écoles municipales de cirque, de danse et de musique préparent leur rentrée 2021/2022 avec enthousiasme. Les équipes pédagogiques seront heureuses de retrouver leurs élèves à partir du lundi 13 septembre.

Les inscriptions se dérouleront sur deux périodes :

### 1. Les réinscriptions du 10 mai au 14 juin :

- **Avant le 14 juin**, retourner le dossier d'inscription complété et signé à [secretariat.artistique@lescar.fr](mailto:secretariat.artistique@lescar.fr)

Notez qu'au-delà de cette date, la place ne sera pas garantie

- **Avant le 13 septembre**, retourner les pièces obligatoires à fournir :
  - Pour les Lescariens uniquement : 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture eau, gaz, électricité)
  - Activités cirque et danse : 1 certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'activité

### 2. Les nouvelles inscriptions : au Centre Animation Rencontres, rue Raoul Follereau

- Pour les Lescariens, les lundis 28 juin et 6 septembre, de 16h à 19h30
- Pour les Hors Lescar, les mardis 29 juin et 7 septembre, de 16h à 19h30
- Créer ou mettre à jour votre compte-citoyen (compte d'inscription et de facturation des activités communales)
- Compléter et signer le dossier d'inscription des écoles artistiques
- **Avant le 13 septembre**, retourner les pièces obligatoires à fournir :
  - Pour les Lescariens uniquement : 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture eau, gaz, électricité)
  - Activités cirque et danse : 1 certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'activité

Le dossier est commun pour toute inscription aux écoles de cirque, de danse et de musique.

Ce fichier est disponible au format texte ou PDF. Il est inutile d'imprimer, ces 2 formats au choix vous permettent de le compléter et de le signer.

- Pour le format texte, cliquer dans les zones modifiables à compléter et insérer une signature scannée ou vos noms/prénoms dans la partie « signature responsable »
- Pour le format PDF, vous trouverez une notice pour vous aider avec la fonction « Remplir et signer » en cliquant sur ce lien :
- <https://helpx.adobe.com/fr/acrobat/using/fill-and-sign.html>

Le secrétariat des écoles artistiques se tient à votre disposition et vous accompagne pour compléter votre dossier à [secretariat.artistique@lescar.fr](mailto:secretariat.artistique@lescar.fr) ou au 05.59.81.57.34

N'hésitez pas à contacter les équipes pédagogiques pour toute question relative aux cours :

- Ecole de danse : [ecole.danse@lescar.fr](mailto:ecole.danse@lescar.fr)
- Ecole de cirque : [acrofolies@lescar.fr](mailto:acrofolies@lescar.fr)
- Ecole de musique : [ecole.musique@lescar.fr](mailto:ecole.musique@lescar.fr)